

Compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site du Centre de Valorisation Énergétique des Déchets Ménagers à Vitré.

Le 3 juin 2014, s'est tenue, sous la présidence de M. Hugues JARDIN, secrétaire général de la sous-préfecture de Fougères-Vitré, la réunion annuelle de la commission de suivi de site (C.S.S) du Centre de Valorisation Énergétique des Déchets Ménagers à Vitré.

Participants :

Collège des représentants des collectivités territoriales :

M. Jean-Pierre LEBRY, adjoint au maire de Vitré
M. Pierrick MORIN, adjoint au maire de Vitré

Collège des représentants des associations et riverains :

M. Paul PÉGEAUD, association Eaux et Rivières de Bretagne
M. Jean-Marie RUPIN, riverain

Collège de l'exploitant :

M. Jean-Luc GERGAUD, directeur du site C.V.E.D.M
M. Olivier DEBRUYNE, responsable d'usine
M. Yves HISOPE, président du SMICTOM
M. Hubert HUCHET, vice-président du SMICTOM

Collège des représentants de l'Etat :

M. Christian ENFRIN, ARS-DT 35, pôle Santé Environnement
M. Frédéric RIVOALAN, DREAL – UT 35
M. Daniel ROZÉ, DDTM – Chef du Set de Vitré

Collège des salariés :

M. Loïc GODIN, responsable de conduite

Personnalité qualifiée :

Capitaine Samuel GUILLAUME, SDIS 35 – Chef du service prévision-opération

Participaient également à la réunion :

M. David BESNIER, responsable SMICTOM sud-est 35
M. Philippe GIRAUDEAU, directeur d'Air Lichens

Personnes excusés :

M. Thierry TRAVERS, conseiller général
M. Michel BARRE, association Vivre à Argentré

Secrétariat :

Mme Nadège BRASSELET, sous-préfecture de Fougères-Vitré

* * *

M. PEGEAUD remarque que le délai d'un an entre les commissions de suivi de site n'est pas respecté. Il a été notamment largement dépassé pour l'année 2014. En effet, la dernière CSS s'est réunie le 5 avril 2013. Il demande à ce que les prochaines commissions soient organisées au 1^{er} trimestre de l'année, ajoutant que dès lors qu'une réunion peut être retardée, celle-ci peut également être avancée.

M. JARDIN précise que les élections municipales ont empêché la tenue de la CSS au 1^{er} trimestre. En effet, le personnel de la sous-préfecture était affecté à la réception des candidatures des différents candidats. De plus, le

renouvellement des conseils municipaux empêchait la tenue de cette réunion, des représentants de la mairie de Vitré siégeant à la commission de suivi de site. Il précise que la sous-préfecture veillera, sous réserve de la disponibilité des différents membres de la commission, à organiser la prochaine CSS au mois de mars 2015.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 5 AVRIL 2013

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

LE BILAN DES SURVEILLANCES ENVIRONNEMENTALES PAR LES LICHENS.

M. GIRAUDEAU, directeur de la société Air Lichens, présente les résultats de cette surveillance environnementale. Il rappelle que les lichens sont des organismes vivants qui se nourrissent de l'air ambiant. Ils rendent compte des molécules toxiques et des métaux lourds véhiculés par l'atmosphère.

La méthode consiste en la recherche de dioxines et de furanes dans les lichens.

La présence de ces deux substances dans les lichens est interprétée par :

- le « bruit de fond » : correspond à la quantité de dioxines et furanes présents dans l'environnement sans source référencée.
- Les « valeurs seuils » : permettent de mesurer l'importance de l'impact.

Au-delà de 20ngl-TEQ/KG (seuil d'alerte), la sécurité alimentaire n'est plus garantie.

Air Lichens réalise 120 dosages par an pour le C.V.E.D.M (quatre sites de prélèvement) et transmet ses résultats à un laboratoire certifié et agréé.

Résultats :

Pour l'année 2013, aucune retombée significative n'a été relevée par rapport au bruit de fond. Une décroissance régulière peut être constatée de 2009 à 2013. Une baisse de 30 % peut même être observée aux « Perrines ».

L'analyse des métaux dans les lichens (nickel, cuivre, chrome, zinc, manganèse...).

Pour l'année 2013 : traces de manganèse, provenant des poussières de sol et résultats positifs au cuivre et à l'antimoine, principaux traceurs de la circulation automobile.

Cette analyse révèle que les retombées métalliques sont modérées et ne sont pas liées à l'entreprise. Aucune retombée de dioxines n'a été constatée. Cette surveillance environnementale sera poursuivie en 2014.

LE BILAN D'ACTIVITÉ.

M. GERGAUD rappelle qu'un préleveur de dioxines a été mis en service en octobre 2013 (obligatoire au 1^{er} juillet 2014).

1. Exploitation.

24 164 tonnes de déchets ont été traités en 2013, entraînant le fonctionnement de l'unité pendant 7870 heures.

1756 MWh d'électricité ont été utilisés : 919 achetés, le reste ayant été produit par le groupe.

343 248 Kwh de gaz ont été consommés.

307 tonnes de chaux et 10 tonnes de charbon actif ont été nécessaires afin de traiter les rejets atmosphériques.

5600 litres de soude et 5000 litres d'acide ont permis le traitement de l'eau alimentaire de la chaudière.

Les différents arrêts techniques ont entraîné des sorties de tonnages :

- 546 tonnes vers l'usine SMECO à Pontmain
- 850 tonnes vers une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) à Saint-Fraimbault.

Évolution de la part des déchets entrants depuis 2009 :

On constate une légère baisse depuis 3 ans. Le tonnage des OMR (ordures ménagères résiduelles) diminue, mais l'augmentation de la population sur le bassin de collecte permet de compenser.

2013 : 22239 tonnes d'OMR récoltées.

Évolution des tonnages sortants :

Celle-ci est stable. Pour l'année 2013 :

- 3862 tonnes de mâchefers
- 1110 tonnes de REFIOM
- 752 tonnes de métaux

Les incidents et pannes d'exploitation.

Ils ont été répartis en 3 catégories :

- Les arrêts inférieurs à 2 heures : 16 h sur l'année 2013.
- Les arrêts compris entre 2 et 5 heures : 15h30. Ceux-ci sont liés à de petites pannes (pont roulant...).
- Les arrêts supérieurs à 5h : ceux-ci peuvent s'expliquer par la nécessité de laisser refroidir l'installation lors du changement d'un joint sur la tuyauterie (10h), par une fuite sur un tube d'économiseur chaudière (57h), ou par le changement du moteur exhaure, conduisant à mettre l'installation en dépression (7h30).

Le site a un taux de disponibilité important de 89,8 %.

Les formations du personnel.

Une politique de sécurité est mise en place au sein de la société. Les plans de prévention ont notamment été revus et complétés, et le personnel formé.

Gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) : mise en place au sein de l'entreprise depuis 2 ans. Un nouvel outil a été déployé au niveau national en 2013, plus performant que le précédent.

Régulation : 1 personne supplémentaire a été formée en 2013 afin d'agir en cas de panne.

M. LEBRY demande si l'entreprise a le projet de recruter un sapeur-pompier volontaire, afin de renforcer son dispositif de sécurité.

M. GERGAUD répond que l'effectif est complet.

M. LEBRY souhaite savoir si le préleveur de dioxine fonctionne en continu.

M. GERGAUD précise que c'est un préleveur semi-continu. Une cartouche est prélevée chaque mois et analysée.

M. PEGEAUD interroge la direction de l'entreprise sur la constitution des déchets non dangereux d'activité économique.

M. GERGAUD explique que ces déchets sont des incinérables de déchetteries, préalablement triés.

Les principaux travaux effectués en 2013 :

- Changement de 44m² de béton et de briques réfractaires du four. Tous les ans, une partie est refaite à neuf.
- Remplacement des filtres 2 et 3 des trémies de la chaudronnerie
- Changement de la pompe alimentaire numéro 2
- Remplacement de tubes chaudière. Des mesures d'épaisseur sont régulièrement effectuées. Celles-ci sont comparées à un niveau d'usure critique.
- Mise en service du préleveur de dioxine.

2. Environnement.

L'entreprise est certifiée ISO 14001 depuis 2009. Elle s'est également fixée, en collaboration avec le SMICTOM, 6 engagements pour l'année 2013-2014, parmi lesquels :

- Maîtriser les rejets à l'atmosphère lors des livraisons de produits de traitement de l'eau. Pour cela, une chaîne de déminéralisation a été mise en place. Un réservoir supplémentaire a également été installé pour capter les vapeurs d'acide qui se dégagent lors du dépotage du produit.
- Réduire les consommations d'énergie (en évitant les fuites d'air comprimé, par le changement d'un sècheur d'air...).
- Prévenir et diminuer les risques d'accident et les risques pour la santé des salariés du site et des entreprises intervenantes. : mise en place d'un plan de prévention, sensibilisation des chauffeurs des entreprises partenaires...

L'efficacité énergétique de la société : 57,8 %.

La mise en place du 4ème réseau de chaleur a permis d'améliorer sensiblement cette efficacité. L'objectif est de dépasser les 60 % en 2014, afin de bénéficier d'une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) réduite.

Gaz à effet de serre produits par le site en 2013 : 7318 tonnes de CO2.

Gaz à effet de serre évités par la production d'énergie pour la collectivité et les entreprises : 9006 tonnes. L'effet est très positif pour l'environnement.

Le contrôle des émissions atmosphériques.

Le bureau de contrôle effectue des relevés deux fois par an. Les résultats sont conformes aux valeurs réglementaires.

Le contrôle des mâchefers (des analyses les classent en catégorie S) : les résultats sont conformes à la nouvelle réglementation mise en place au second semestre 2012.

La communication :

L'entreprise organise régulièrement des visites scolaires (826 enfants en 2013) et prend en charge 50 % des frais de transport liés à celles-ci.

En mai 2013 ont eu lieu des portes ouvertes pour le grand public, mais également à destination des agents des services techniques et administratifs des communes du territoire.

QUESTIONS DIVERSES.

M. HISOPE rappelle que ce centre de traitement est en fin de vie. Il fonctionne depuis 26 ans et ne correspond plus à la nature actuelle des déchets. Un nouvel outil de traitement des déchets est donc en projet. L'objectif est de pouvoir valoriser de façon optimale ce qui est déposé en déchetterie. De plus, une unité de brûlage de bois est en projet (ameublement...). La réflexion se poursuit sur la capacité du futur équipement ainsi que sur son périmètre. En effet, des contacts ont été pris avec le SMICTOM de Fougères afin de mettre en place un partenariat pour l'utilisation du nouvel outil.

M. PEGEAUD souhaite obtenir plus d'informations sur ce futur exutoire, et notamment sur le procédé choisi pour la destruction des déchets.

M. HISOPE précise que le groupe de travail a visité tous les types d'exutoires présents en France. La meilleure solution et la seule réalisable sur le secteur est l'incinération. La méthanisation étant trop complexe et très coûteuse.

M. PEGEAUD pense que le processus d'incinération est amené à disparaître.

M. HISOPE fait remarquer la nécessité d'acquérir un four capable d'incinérer les nouveaux produits (meubles, laine de verre...).

M. PEGEAUD est en accord avec le projet sur un plan économique, mais reste sceptique sur l'aspect environnemental.

M. LEBRY souhaite connaître le devenir de l'ancien four lorsque le nouvel équipement sera en fonction.

M. HISOPE répond qu'il pourrait notamment servir au traitement du bois de classe B.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU.

M. GUÉRIN est remplacé par M. LEBRY en tant que représentant du collège « Élus des collectivités territoriales ».
M. RIVOALAN représente le collège « Administrations de l'ETAT », en remplacement de M. LEVAVASSEUR.

Collège « Administrations de l' ETAT » : M. RIVOALAN

Collège « Élus des collectivités territoriales » : M. LEBRY

Collège « Riverains de l'installation classée ou associations de protection de l'environnement » : M. PEGEAUD

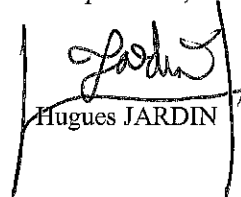
Collège « Exploitants de l'installation classée » : M. GERGAUD

Collège « Salariés de l'installation classée » : M. GODIN

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'ensemble des participants.

Le président,



Hugues JARDIN

